



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 2/2023

SÉANCE DU 16 JUIN 2023 A 20H.00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

Présidence de M. Romain BALMER

Comme annoncé par les présidents de parti lors des séances de préparation et selon le vœu du Président du Législatif, les différents points figurant à l'Ordre du jour seront soumis au vote électronique. Pour ce faire, avant de prendre place, chaque Conseillère et Conseiller est enregistré et reçoit un clavier de vote.

M. le Président Romain BALMER ouvre la séance avec les salutations d'usage et passe d'emblée la parole à M. RICHARD de la société Meerkathe S.A. qui a développé le système de vote électronique SunVote spécialement pour les Conseils communaux. Ce logiciel permet d'accélérer la collecte des votes, d'automatiser le comptage et la communication des résultats. Il offre également la transparence du processus de prise de décision et optimise la procédure ainsi que l'administration des votes et des élections. « L'appel » électronique avec SunVote confirme en 10 secondes la présence des Conseillères et Conseillers et le quorum. La transmission bidirectionnelle assure que les votes, sur les sujets législatifs ou non, sont sécurisés et précis. Les résultats peuvent être affichés en temps réel.

Après des informations purement techniques, M. RICHARD donne également les indications nécessaires à la bonne utilisation du clavier de vote que chacune et chacun a reçu à l'entrée et indique qu'au moment du vote, il sera à disposition pour guider les personnes qui en auraient besoin.

M. le Président Romain BALMER remercie M. RICHARD pour sa présentation et prie la Secrétaire de procéder à l'appel qui dénombre 49 présents, 15 excusés, 5 absents sans excuse et 1 démission. Le Collège municipal est au complet.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter un point 11.a pour l'assermentation du ou de la Secrétaire du Conseil communal qui sera nommé.e et de traiter au point 12 le postulat déposé par Mme Martine SCULATI-COTTET intitulé « Pour un réinvestissement durable des revenus issus des énergies fossiles ». La numérotation de l'ordre du jour s'en trouve ainsi modifiée pour les communications municipales et propositions individuelles qui sont décalées aux points 13 et 14.

M. BALMER demande si d'autres modifications sont souhaitées mais aucune requête n'est formulée.

Ainsi, selon les résultats affichés à l'écran, l'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
4. Gestion 2022 : *Rapport de la Commission de Gestion*
5. Vœux et souhaits de la Commission de Gestion 2022 et réponses de la Municipalité
6. Comptes 2022 : *Rapport de la Commission des Finances*
7. Préavis n° 2023/06 : Crédit d'étude et honoraires pour la légalisation et l'amélioration des pistes et parcours VTT sur le territoire boyard
Rapport des Commissions
8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée le 15 décembre 2022 par Mme la Conseillère communale Catherine FLÜTSCH (Les Vert.e.s) intitulée « Quelles ambitions climatiques pour Ollon »
9. Nomination de la Commission de Gestion 2023/2024
10. Renouvellement du Bureau du Conseil
11. Nomination d'un.e secrétaire du Conseil communal
- 11a. Assermentation d'un.e secrétaire du Conseil communal
12. Postulat de Mme Martine SCULATI-COTTET intitulé « Pour un réinvestissement durable des revenus issus des énergies fossiles »
13. Communications municipales
14. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président informe l'Assemblée que :

- à partir du 1^{er} juillet prochain, la nouvelle adresse électronique du secrétariat du Conseil sera : conseilcommunal@ollon.ch,
- des rapports d'activité 2022 de MobiChablais sont à disposition de celles et ceux qui le souhaitent et peuvent être obtenus auprès de l'Huissière,
- une agape est organisée à la fin de la séance à la Grande Salle d'Ollon,
- à la veille de cette séance, M. Manuel DULEX (Les Vert.e.s) a fait parvenir sa lettre de démission dans laquelle il explique que, en raison de son activité professionnelle basée maintenant essentiellement à Berne, il se voit contraint de renoncer à son mandat de Conseiller communal, par manque de temps.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

M. le Président Romain BALMER demande si un membre de l'Assemblée souhaite la lecture du procès-verbal du 30 mars 2023 ou lui apporter une modification. Aucune requête n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Législatif qui l'accepte à l'unanimité.

La Secrétaire, Mme JELOVAC, est remerciée pour sa rédaction.

4. Gestion 2022 : Rapport de la Commission de Gestion

Considérant que chaque membre du Conseil a pu prendre connaissance de l'intégralité du rapport qui figure dans le fascicule des Comptes, Mme Annick BONZON ANNER, Présidente de la Commission de Gestion (ci-après CoGe) donne uniquement lecture de l'introduction et des conclusions de son rapport.

Ainsi, en conclusion et à l'unanimité de ses membres, la Commission de Gestion recommande d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2022.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point précis.

La parole n'étant pas demandée et M. le Président ouvre le vote électronique sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 qui est acceptée à l'unanimité.

5. Vœux et souhaits de la CoGe 2022 et réponses de la Municipalité

M. le Président prie Mme Annick BONZON ANNER de donner lecture des vœux et souhaits de la Commission de Gestion et M. le Syndic Patrick TURRIAN d'apporter les réponses de la Municipalité.

M. le Président précise que le Conseil pourra se prononcer sur le maintien de tout ou partie d'un vœu ou souhait, sans toutefois pouvoir en modifier le fond.

Les échanges entre les prénommés n'ont pas suscité d'intervention et la parole n'est pas non plus demandée avant le vote.

Par vote électronique, l'Assemblée accepte à l'unanimité les réponses de la Municipalité aux vœux et souhaits de la Commission de Gestion.

6. Comptes 2022 : Rapport de la Commission des Finances

M. Julien CORNAMUSAZ, Président de la Commission des finances, donne lecture de son rapport qui, à l'unanimité de ses membres, recommande au Législatif d'adopter les Comptes communaux de l'année 2022 établis par le Service des finances et d'en donner décharge aux Organes responsables de leur établissement.

M. le Président ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Il va donc poursuivre avec l'étude des comptes en indiquant que, sauf avis contraire d'une Conseillère ou d'un Conseiller, seuls les numéros et les titres des postes seront énoncés. Les interventions pourront se faire au fur et à mesure de l'énumération, en mentionnant clairement le numéro du compte concerné.

Compte 220 – SERVICE FINANCIER

Poste 220.3302.00 – Amortissement des titres

M. Olivier DUBI, à propos du commentaire de ce compte qui mentionne *« ceci concerne l'amortissement des actions du Centre des Sports SA prévu dans le préavis 2017/16 devenue depuis la Société Villars Loisirs Tourisme SA »*, se demande s'il y a des actions *« qui se baladent dans la nature »*.

M. le Syndic Patrick TURRIAN, après s'être assuré que la question porte bien sur les actions que la Commune possède du Centre des Sports et l'amortissement extraordinaire qu'elle a effectué, explique que celui-ci a été réalisé pour la première fois en 2021, pour un montant de 1'226'000.--. Selon M. le Syndic, il était prévu d'amortir chaque année mais cela ne s'est pas fait à cause d'un litige opposant le Centre des Sports SA à l'Administration fédérale des contributions à propos de la TVA. Toutefois, ces dernières années un montant de réserve a été constitué pour amortir ce compte, ce qui a permis de verser ce gros montant en 2021. Il y a lieu de se rappeler que le capital souscrit est d'env. 9 millions mais qu'un amortissement sur titres ne s'inscrit pas au budget. En effet, il dépend du résultat de l'exercice comptable et dans le cas présent, il est prévu d'amortir env. 3 à 4 millions de la valeur des titres sur les 9 millions souscrits. Cela diffère du modèle de prêt comme, par exemple, celui accordé pour l'agrandissement du Collège de Perrosalle, où l'investissement s'amortit sur une longue période définie. Pour la Société du Centre des Sports, M. le Syndic indique que l'amortissement des actifs répond, d'une part, au protocole comptable interne de la Commune et, d'autre part, que le risque financier est pris en considération. En effet, si l'on observe les Comptes annuels du Centre des Sports de Villars SA (devenu Villars Loisirs et Tourisme SA), on constate que la société s'endette avec le temps, ce qui veut dire que, à un moment donné, il faudra certainement procéder à son assainissement. Avec cette manière de faire, M. TURRIAN explique que si, par exemple, le capital passe de 9 à 5 millions, la Commune aura déjà anticipé cette situation dans ses Comptes ce qui atténuera les répercussions négatives sur les exercices des années suivantes.

M. Olivier DUBI considère qu'il faudrait alors plutôt parler de transactions que d'actions

M. le Syndic P. TURRIAN explique à M. le Conseiller qu'il est ici question de parts de capital et que, il y a quelques années, la Commune a mis 9 millions dans la société du Centre des Sports (ci-après CDS) pour construire la piscine. Cela a été fait par une augmentation du capital, ce qui veut dire que la Commune a souscrit des actions du CDS pour ce montant. Avec cet apport financier, la Commune est alors devenue pratiquement actionnaire unique, avec 99,9 % de parts, puisque le GIEVO (anciennement l'ADEV) a renoncé à souscrire en ne conservant que 0.1% d'actions. Selon M. le Syndic, cette opération a également permis de faire des économies par rapport à une partie de la TVA. Il explique aussi que la Commune aurait pu consentir un prêt mais celui-ci aurait dû être amorti sur une longue durée. Le choix d'alors a été d'augmenter la valeur des titres. Selon M. TURRIAN, l'amortissement d'aujourd'hui est

fait en prévision du moment où la valeur du capital devra être diminuée. La Commune anticipe ainsi l'assainissement de la société. En revanche, M. le Syndic, précise qu'elle conserve les titres de la Romande Energie et d'Holdigaz dont la valeur qui figure au bilan est nettement inférieure à celle du marché boursier d'aujourd'hui. Dans ce cas, un amortissement n'a pas lieu d'être puisque ces actions génèrent des revenus.

M. Oliviers DUBI dit ne pas avoir compris le sens du mot « *action* » dans ce contexte.

M. le Syndic lui confirme qu'il s'agit bien là des titres que la Commune détient dans la Société du Centre des Sports, devenue Villars Loisirs et Tourisme SA.

M. DUBI pensait également qu'il y avait d'autres actionnaires que la Commune.

M. le Syndic répond qu'il y a seulement le GIEVO (Groupement des Intérêts Economiques de Villars – Ollon) qui détient 0,1 % d'actions.

M. le Président BALMER reprend le cours de son énumération.

Compte 432 – Eclairage public

M. Léonard FARINE se dit très satisfait de pouvoir mettre en évidence que la consommation d'électricité est de Fr. 60'000.-- alors qu'elle était budgétisée à Fr. 90'000.--. Il considère que cela découle des efforts consentis par la Commune pour diminuer l'éclairage public. A son avis, cela démontre bien l'importance et l'impact des mesures appliquées. M. le Conseiller félicite la Municipalité pour le travail qui a été réalisé pour arriver à ce résultat. Il fait également remarquer que la diminution d'électricité est générale et s'enregistre sur tous les comptes ad hoc des différents Services communaux. Selon M. FARINE, il y a eu un réel effort d'économie d'énergie par rapport à la consommation, tout comme dans celui d'investir dans des moyens favorisant la transition. Leurs effets sont bien visibles.

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie M. FARINE pour son intervention à laquelle il souhaite apporter 2 compléments. Ainsi, il rappelle qu'au moment de l'établissement du budget 2022, la Municipalité n'était pas encore en possession des comptes 2021. Cette situation se reproduit chaque année ce qui peut provoquer un décalage. Au sujet de l'éclairage public, M. le Syndic souligne que l'assainissement de l'entier du réseau est planifié et qu'il se poursuit de manière régulière.

Arrivé au terme de son énumération sans qu'il y ait d'autre intervention, M. le Président Romain BALMER ouvre une discussion générale.

M. le Syndic Patrick TURRIAN demande la parole pour, en premier lieu, exprimer la satisfaction de la Municipalité face aux excellents résultats des Comptes 2022. M. le Syndic souligne que les rentrées fiscales apportent régulièrement de bonnes surprises ce qui est rassurant par rapport aux investissements futurs. Cependant, comme déjà évoqué devant la Commission des Finances, il avertit que le budget 2024 continuera d'être axé sur l'austérité et tiendra principalement compte des projets futurs avec, notamment, la deuxième étape de l'agrandissement du Collège de Perrosalle qui se profile. Il annonce que son crédit d'étude, qui sera soumis au Conseil au cours de cette législature, visera à nouveau un investissement d'env. 30 millions. M. le Syndic rappelle que les importants financements qui ont été consentis ces 10 dernières années, tels que les 40 millions pour la première étape de l'agrandissement de

Perrosalle, en comptant l'achat du terrain, et les 35 millions pour la 2^{ème} étape des travaux relatifs aux sources de la Rippaz, ne sont pas des investissements de luxe. Au contraire, ils sont nécessaires et structurels pour l'avenir de nos enfants et de la population pour ce qui est, notamment, de l'alimentation en eau. Une gestion rigoureuse du ménage communal sera donc de mise dans les années à venir afin d'assumer ces charges. Ainsi, les résultats des comptes 2022 réjouissent l'Exécutif et lui permettent d'envisager sereinement les projets d'importance qui vont devoir être présentés au Législatif. M. le Syndic conclut par ces mots *« cela ne veut pas dire que l'on va stopper tous les autres investissements mais il va falloir établir des priorités par rapport à la capacité financière de la Commune »*.

Au sujet de la lettre publiée en page 2 du fascicule des comptes 2022, M. Neil KIRBY adresse la remarque suivante à la Municipalité : *« tout à la fin de cette lettre, vous parlez de la guerre entre l'Ukraine et la Russie et, sans entrer dans le détail, selon de quel côté on se place, soit l'on parle d'une opération spéciale en Ukraine ou alors d'une invasion de l'Ukraine par la Russie »*. M. le Conseiller considère que d'avoir cité l'Ukraine en premier, cela sous-entend que c'est elle le principal agresseur. En cela, il considère qu'il y aurait lieu d'apporter *« un tout petit peu de sensibilité supplémentaire en parlant de la guerre en Ukraine »*.

M. le Président remercie M. KIRBY pour sa lecture attentive et sa remarque.

M. le Syndic Patrick TURRIAN prend acte de l'observation de M. le Conseiller et veillera à ce qu'à l'avenir les écrits sur ce sujet se fassent avec plus de discernement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Romain BALMER relit les conclusions du préavis municipal avant de les soumettre au vote.

Ainsi, au vote électronique, à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- Ayant pris connaissance des Comptes 2022 présentés par la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission de Gestion
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'ADOPTER les comptes 2022 établis par le Service des finances communales et de donner décharge aux organes responsables de leur établissement.

7. Préavis n° 2023/06 : Crédit d'étude et honoraires pour la légalisation et l'amélioration des pistes et parcours VTT sur le territoire boyard

Mme Céline PINI donne lecture du rapport de la Commission technique dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal à l'unanimité de ses membres délibérants.

M. Julien CORNAMUSAZ donne lecture du rapport de la Commission des finances dont les conclusions, à l'unanimité de ses membres, corroborent également celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

Avant de les soumettre au vote, M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote électronique, par 40 oui, 1 non et 7 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° **2023/06**
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les études et travaux proposés pour un montant total de **Fr. 110'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire via la trésorerie courante (sous déduction de la TVA récupérée),
3. d'**AMORTIR** l'investissement net, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 3 ans, par le compte 160.3310.00.

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée le 15 décembre 2022 par Mme la Conseillère communale Catherine FLÜTSCH (Les Vert·e·s) intitulée « Quelles ambitions climatiques pour Ollon »

M. le Président Romain BALMER, partant du principe que les membres du Législatif ont reçu par écrit, avant la séance, la réponse de la Municipalité à l'interpellation référencée en titre, annonce qu'elle ne sera pas lue.

Afin que le procès-verbal de la séance soit complet, son contenu est cependant reproduit ci-après, dans son intégralité :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a l'avantage de vous communiquer ci-après les réponses aux questions posées lors du Conseil Communal du 15 décembre 2022 par Mme FLÜTSCH, pour le groupe « Les Vert·e·s d'Ollon », soit :

Quel(s) autre(s) projet(s) ambitieux la Commune d'Ollon pourrait-elle imaginer pour continuer de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences ?

Réponse : La Commune a engagé des contacts avec différents partenaires pour étudier la mise en place de réseaux de chaleur tant à Ollon, qu'à Villars.

La SATOM n'exclut pas d'alimenter de gros consommateurs à Ollon (Collège de Perrosalle, dépôt du Bruet, éventuellement le Centre du village), en fonction du tracé qui permettra de réaliser une connexion entre ses infrastructures et Aigle.

A Villars, un projet de chauffage à distance est en cours avec Romande Energie SA. Celui-ci est bien avancé et il devrait fournir de l'énergie tant pour des bâtiments publics que privés (PPE, hôtels, écoles privées, etc..) avec, en majorité, du bois issu des forêts situées sur la Commune.

Plan de mobilité, perméabilité des parkings publics et privés, mise à disposition de toits communaux pour accueillir des panneaux solaires, réflexion quant à la création de « fermes solaires », encouragement à l'utilisation des transports publics, toutes améliorations énergétiques du Centre des Sports de Villars, assainissement énergétique des bâtiments de Perrosalle, privilégier le bois local pour toutes les constructions communales sont également envisagés ou en cours d'étude.

Est-ce que la Commune d'Ollon va se doter d'un-e délégué-e à l'énergie, au développement durable et au climat comme ses voisines de Bex et d'Aigle ?

Réponse : La Municipalité ne souhaite pas pour l'instant engager un-e collaborateur-trice spécifiquement dédié-e au développement durable et au climat.

Une Commission « Développement durable » (ci-après : Commission DD) existe depuis 2012. Celle-ci est composée de membres de l'Exécutif ainsi que de Chefs et Responsables de Services. Elle se réunit au minimum 4 fois par année et les aspects environnementaux concrets et communaux y sont abordés et suivis.

Chaque réunion fait l'objet d'un PV qui est ensuite validé au cours d'une séance municipale, puis mis en œuvre par les différents Services.

Quels scénarios économiques, sociaux et écologiques la Commune a-t-elle prévus si la température augmentait de 1,5°, 2° ou même plus ? Notre Commune aura-t-elle des solutions pour rester résiliente et s'assurer que ses habitants soient protégés physiquement, socialement et économiquement contre les effets du dérèglement climatique ?

Réponse : L'Exécutif comprend bien l'inquiétude que peut susciter une accélération du réchauffement climatique. Toutefois, notre Commune n'a pas la capacité à elle seule de répondre de manière concrète à un défi qui dépasse largement les frontières de notre pays.

Les actions entreprises seront dictées par les Autorités fédérales puis cantonales, la Commune étant finalement l'interlocuteur direct avec la population.

Et finalement, est-ce que nous aurons enfin, à Ollon aussi, un Plan Climat qui nous permettra de mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées, de planifier et chiffrer les objectifs climatiques que nous souhaitons atteindre à courts, moyens et longs termes ?

Réponse : Un Plan Energie et Climat Communal (PECC) n'est pas souhaité. En effet, sous l'impulsion de la Commission DD, divers rapports ont été réalisés, notamment un Plan directeur communal des énergies.

La Municipalité considère que la Commission DD est un bon outil de pilotage.

A l'interne, un rapport sur les objectifs atteints par la Commune a été réalisé. Il reprend les 22 thématiques que l'on peut retrouver dans un PECC, d'où les raisons de ne pas commander d'étude auprès d'un bureau externe.

A préciser que ces documents, sont évolutifs et disponibles sur le site internet de la Commune.

Il faut noter que depuis des années une vision durable et pérenne est intégrée tant aux projets qu'à l'entretien de nos infrastructures.

- Remplacement progressif des luminaires conventionnels par de l'éclairage LED, modulable.
- Réduction de la durée de l'éclairage public (février 2021).
- Remplacement des fenêtres sur plusieurs bâtiments communaux.
- Utilisation du bois communal dans le cadre de l'extension des infrastructures à Perrosalle.
- Des projets de plantation d'arbres en milieu urbain sont en cours afin de créer des îlots de fraîcheur.
- Le Service des forêts s'attèle déjà à adapter la sylviculture afin de rendre les forêts résilientes.
- Quant au Service des eaux, il a à cœur de maintenir la préservation de l'eau des sources communales et sa distribution, en particulier dans les nombreuses fontaines disséminées sur le territoire.

L'Exécutif est bien conscient des enjeux climatiques à venir et il est convaincu que ce sont les sommes d'actions collectives et la responsabilité individuelle qui permettront de contribuer, chacun à sa manière, à l'effort national en matière de lutte pour le climat.

Il sait également que les projets de grande envergure auront plus de visibilité au sein de la population et leur réalisation reste une priorité.

Le Collège municipal rappelle aux Conseillers que 20 % de l'énergie consommée sur l'ensemble du territoire boyard est produite par les infrastructures communales (turbinage, photovoltaïque, couplage chaleur-force).

L'objectif fixé par l'Autorité dans son programme de législature d'atteindre la neutralité carbone pour les bâtiments et Services communaux est proche d'être réalisée. Le dernier effort consistant à modifier les installations de chauffage au mazout et le remplacement de la plupart des véhicules à moteurs thermiques.

La Municipalité ne manquera pas d'informer votre Conseil de l'évolution des différents projets en lien au développement durable et climat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité »

Par la voix de Mme Catherine FLÜTSCH, les Vert.e.s d'Ollon prennent acte de la réponse de la Municipalité à leur interpellation en ces termes : « Nous prenons bonne note de l'engagement déjà pris en faveur du développement durable mais regrettons que notre Commune préfère une politique de petits pas à une politique plus ambitieuse qui l'aurait vue se doter d'une ou d'un délégué en développement durable, comme l'ont fait avant elle Bex et Aigle, Monthey et Collombey-Muraz ou encore Massongex. Un ou une déléguée permettrait non seulement de mettre en

pratique et de soutenir des projets de la Commission de développement durable mais aussi de coordonner et de faire avancer de manière plus régulière ou planifier les différents dossiers liés au développement durable. C'est aujourd'hui qu'il faut s'engager pleinement, construire le tourisme et l'agriculture de demain, assurer la sécurité de la population pour un avenir acceptable à nos enfants et petits-enfants ».

M. le Président Romain BALMER demande si quelqu'un souhaite s'exprimer mais la parole n'est pas demandée. Il constate également qu'il n'y a pas de demande de résolution conformément à l'art. 80 du Règlement du Conseil. Le passage à l'ordre du jour ayant été observé, M. le Président passe au point suivant.

9. Nomination de la Commission de Gestion 2023/2024

M. le Président rappelle que conformément à l'art. 54 du Règlement du Conseil, il y a lieu d'élire 7 membres et 2 suppléants.es. Selon les propositions déposées avant la séance par les partis, les candidats suivants ont été désignés (les noms s'affichent sur les télécommandes des Conseillères et Conseillers ainsi que sur l'écran de la Salle) :

Pour le parti Les Vert.e.s :

Mme Belinda MURPHY
M. Léonard FARINE

Pour le parti Socialiste :

Mme Julia MACHERET

Pour le parti UDC :

M. Alain BAUDY
M. Olivier DUBI

Pour le parti PLR :

Mme Annick BONZON ANNER
Mme Sandra FAVRE NAEF
M. Romain TUREL
M. Marc WULF

Après avoir énoncé les noms des candidates et candidats, M. le Président Romain BALMER ouvre les votes électroniques.

M. RICHARD de la Maison Meerkathe est à la disposition des personnes qui ont besoin d'aide dans le maniement du clavier de vote.

Après s'être assuré que chacune et chacun a pu voter, M. le Président clôt les votes et les résultats s'affichent directement à l'écran. M. BALMER rappelle que, comme il est de coutume, la personne qui a obtenu le plus grand nombre de voix assure la Présidence de la Commission, celle-ci s'organisant ensuite comme elle l'entend.

Sont élu·e·s par :

34 voix - Mme Annick BONZON ANNER (PLR)

33 voix - Mme Sandra FAVRE NAEF (PLR)

31 voix - M. Marc WULF (PLR)

27 voix - M. Romain TUREL (PLR)

21 voix - M. Léonard FARINE (Les Vert.e.s)

20 voix - Mme Julia MACHERET (Socialiste)

17 voix - M. Alain BAUDY Parti (UDC)

16 voix - Mme Belinda MURPHY (Les Vert.e.s)

15 voix - M. Olivier DUBI (UDC)

Il y a également des voix éparses pour Mme Laetitia ACCIARDO (2), Mme Cécile AMATEIS (2), M. Daniel AUBORT (1), M. Thierry PERRIER (1), Mme Céline PINI (1), M. Timothée VODOZ (1).

10. Renouvellement du Bureau du Conseil

Conformément à l'art. 22 du Règlement, il y a lieu de nommer le Bureau du Conseil pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et ceci selon la représentativité des partis décidée en début de législature.

Les propositions des partis, déposées avant la séance, s'affichent à l'écran et se présentent comme suit :

Présidence	: M. Cédric FROSSARD (UDC)
1 ^{ère} Vice-présidence	: Mme Caroline FERROT GONIN (Les Vert.e.s)
2 ^{ème} Vice-présidence	: Mme Julia MACHERET (Socialiste)
Scrutateurs	: M. Sébastien MAILLARD (PLR) M. Robert SCULATI (Socialiste)
Scrutateurs-suppléants	: M. Mémaj BERAT (PLR) M. Oscar BONZON (UDC)

M. le Président Romain BALMER considère que les applaudissements spontanés de l'Assemblée valident les propositions des partis pour la constitution du prochain Bureau et souhaite beaucoup de plaisir à M. Cédric FROSSARD dans l'exercice de son mandat.

11. Nomination d'un e secrétaire du Conseil communal

M. le Président Romain BALMER indique avoir pris avis, le 15 décembre 2022, auprès de Mme Patricia-Dominique LACHAT, ancienne Préfète, sur la procédure à suivre, suite à la volonté de Mme Eliane JELOVAC de passer le témoin à la fin juin 2023.

M. BALMER relate qu'il a réuni les Présidentes et Présidents de parti, le 22 février 2023, pour une présentation du cahier des charges et du traitement du poste de Secrétaire. Il a alors été décidé que sa mise au concours, dans un premier temps, serait diffusée

au sein des partis, au travers de leur présidence. Un délai d'un mois a été fixé pour le dépôt des candidatures. A son terme, une unique postulation a été reçue, celle de Mme Mara DESPONT. Le Bureau a rencontré cette dernière le 15 mai dernier. Un deuxième entretien s'est déroulé le 24 du même mois entre la candidate, le Président et Mme JELOVAC. Mme DESPONT a également eu une entrevue avec M. Philippe AMEVET, Secrétaire municipal, le 8 juin 2023.

M. le Président fait une rapide présentation de la candidate qui a pris place dans le public. Habitante d'Ollon, cette dernière est étudiante en science politique à l'Université de Lausanne. Elle est désireuse d'obtenir un Master en Administration publique. Mme DESPONT a fait part de sa volonté de s'engager en politique sans appartenir à un parti et de vouloir comprendre le fonctionnement de nos institutions en y prenant part.

Considérant que cette candidature est une proposition du Bureau, M. le Président demande si, dans l'Assemblée, quelqu'un souhaite briguer ce poste. Il rappelle qu'un membre du Conseil peut y être élu tout comme une personne extérieure.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre postulation, M. le Président Romain BALMER propose de procéder par acclamation à la nomination de Mme Mara DESPONT au poste de Secrétaire du Conseil.

Sous les applaudissements de l'Assemblée, M. le Président félicite Mme Mara DESPONT pour sa nomination.

11a. Assermentation de la Secrétaire du Conseil communal

Afin de respecter les exigences légales, M. le Président demande à l'Assemblée de se lever et à Mme DESPONT de bien vouloir s'avancer pour sa prestation de serment. Si celui-ci reprend les termes de la promesse que tout Conseiller ou Conseillère a faite lors de son élection, M. BALMER souligne que, pour le poste de secrétaire, il est complété par l'engagement *« de retranscrire fidèlement les débats et de préserver en toutes circonstances le secret des débats qui doivent l'être »*.

Après avoir entendu la promesse de Mme Mara DESPONT, M. le Président indique que la Préfecture sera informée de cette nomination.

12. Postulat de Mme Martine SCULATI-COTTET intitulé « Pour un réinvestissement durable des revenus issus des énergies fossiles »

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 77 du Règlement du Conseil qui stipule que *« Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le Président sur la proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération. »*

Mme Martine SCULATI-COTTET est invitée à donner lecture de son postulat qui est reproduit ci-après dans son intégralité :

« La crise énergétique, avec ses risques de pénuries et une augmentation significative des coûts, nous a rappelé la réalité de notre dépendance énergétique. L'urgence est

aujourd'hui claire : une accélération de la transition énergétique, notamment par le biais d'un financement important des énergies renouvelables locales, n'est plus seulement nécessaire mais inévitable. A l'échelle communale, à titre individuel et collectif, nous pouvons agir concrètement. Accélérer et renforcer la transition permettra à notre Commune d'être encore mieux préparée face aux défis qui se présenteront inévitablement. Cela implique autant des projets communaux innovants et ambitieux qu'un encouragement significatif auprès de la population afin que l'action soit collective. Les consommations et déperditions d'énergie les plus importantes concernent l'habitat et la mobilité et les moyens les plus efficaces pour y remédier sont connus : isolation des bâtiments, développement du solaire thermique et photovoltaïque, modernisation des techniques de chauffage, promotion des transports publics, électromobilité, etc. Avec le « Fonds pour les énergies renouvelable et le développement durable » (« Fonds durable » ci-après), la Commune d'Ollon dispose depuis 2019 d'un outil finalisé à la transition énergétique. Grâce aux subventions allouées aux projets de rénovation et assainissement énergétique, le « Fonds durable » permet d'importantes économies d'énergies à nos concitoyennes et concitoyens. Cependant, comme l'a rappelé le 24 heures du 9 juin 2023, la source d'énergie primaire la plus utilisée pour se chauffer sur notre Commune est le gaz naturel, une énergie d'origine fossile (50,3% des logements chauffés au gaz et 34,4% au mazout). La Commune d'Ollon possède une participation à l'entreprise Holdigaz SA rapportant des revenus non négligeables. Si la vente de ces titres n'est pas à l'ordre du jour, l'encaissement de profits liés au commerce d'une énergie fossile dans le contexte actuel de crise est discutable sur le plan éthique. Il serait donc tout à fait approprié de faire usage de ces revenus pour contribuer à notre indépendance énergétique, développer les énergies renouvelables et s'engager dans la durabilité. Ces revenus pourraient être attribués au « Fonds durable » existant. Augmenter la somme disponible permettrait d'une part d'accroître les montants des subventions et d'autre part de soutenir davantage de personnes tant morales que physiques en vue d'atteindre les objectifs d'indépendance énergétique.

Au vu de ce qui précède, dans l'objectif de réduire significativement notre dépendance aux sources d'énergies fossiles et de soutenir l'effort tant communal qu'individuel en matière de durabilité, nous demandons à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la possibilité d'attribuer automatiquement au « Fonds pour le développement durable et les énergies renouvelable » les revenus générés par les titres Holdigaz. Par cette proposition, nous souhaitons renforcer le soutien à la transition énergétique tout en offrant à nos concitoyens une compensation durable des coûts générés par la crise actuelle.

1 <https://www.24heures.ch/trois-foyers-vaudois-sur-quatre-carburent-au-fossile-881996890096> »

La parole est donnée à la Municipalité qui, par la voix de son Syndic, répond qu'elle ne prendra pas position ce soir étant donné qu'elle ne s'est pas réunie depuis le dépôt de ce postulat et n'a donc pas pu l'étudier. M. Patrick TURRIAN donne toutefois quelques informations générales sur le « fonds Développement durable » communal qui, comme le font ressortir les comptes et les montants portés au budget, n'est pas totalement utilisé chaque année, ce qui est cependant appelé à évoluer. M. le Syndic indique que la Commission de Développement durable, nommée par la Municipalité, va se pencher pour établir un règlement ad hoc en fonction des résultats de la votation du 18 juin 2023. Il tient également à mentionner que la société HOLDIGAZ, depuis de nombreuses années, applique la compensation carbone de l'intégralité des émissions de CO₂ du gaz naturel qu'elle produit. A ce propos, il suggère d'inviter ses représentants pour qu'ils présentent leur engagement dans les domaines éolien et du biogaz. En terminant, M. P. TURRIAN souligne qu'il s'exprime à titre informatif ce qui

n'engage pas la Municipalité dans la réponse qu'elle donnera dans son rapport, après avoir étudié le postulat.

Sur le plan uniquement de la recevabilité et du respect des délais, M. le Président Romain BALMER indique que ce postulat est tout à fait valide. Il ouvre la discussion d'ordre général.

M. Marc-Henri DUC demande de quel montant il est question.

Après quelques recherches par rapport au dividende d'Holdigaz, M. le Syndic est en mesure d'indiquer qu'en 2021 un montant de Fr. 367'000.-- a été encaissé, ce qui est un peu plus élevé que la moyenne qui se situait aux alentours de Fr. 300'000.-- pour les années 2020-2019-2018. En 2017 les revenus étaient à Fr. 245'000.--, en 2013 en dessous des Fr. 200'000.-- avec Fr. 199'000.-- et en 2011 à Fr. 153'000.--.

M. Julien CORNAMUSAZ demande si l'intention visée est bien d'affecter les revenus des titres HOLDIGAZ au compte 820 « Production énergétique et mesures environnementales » et d'ensuite, dicit M. le Conseiller, *« balancer son excédent dans le fonds développement durable »* ?

Mme Martine SCULATI-COTTET estime que ce n'est pas à elle de répondre comment cela va se passer au niveau de la technique comptable et qu'elle laisse la Municipalité en débattre. Selon Mme la Conseillère, le dépôt de ce postulat vise à inciter l'Exécutif d'étudier la proposition de pouvoir utiliser ces revenus et de les transférer dans le fonds « Développement durable » ce qui, couplé à la taxe énergétique, l'augmenterait de manière significative.

M. Julien CORNAMUSAZ dit s'être concentré sur le compte 820 qui a déjà des revenus excédentaires, par rapport aux charges, d'env. Fr. 800'000.-- entre les imputations internes qui proviennent essentiellement du turbinage et de la taxe énergétique. Il remarque aussi que les subventions liées au développement durable, dans les comptes 2022, sont légèrement inférieures à Fr. 150'000.--. Dans ce contexte, dicit M. le Conseiller : *« philosophiquement je ne suis pas forcément pour le fait d'attribuer des revenus supplémentaires provenant des titres à ce compte, ce qui provoquerait une balance encore plus excessive en faveur des revenus »*. Par ailleurs, il regrette que le postulat ait été reçu *« à la dernière minute »* car cela ne lui a pas permis d'analyser le sujet avant le Conseil. Il souhaite que, d'une manière générale, les postulats et autres motions soient déposés un peu plus en avance. Il estime que *« cela serait vraiment plus agréable »*.

M. le Président dit qu'effectivement la réception d'un postulat ou d'une motion quelques jours avant la séance est toujours appréciée mais que, du point de vue réglementaire, il n'est pas possible de l'exiger.

Au niveau du traitement du postulat, M. le Président Romain BALMER rappelle que l'auteur-e de la proposition peut la retirer jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération mais qu'une fois que celui-ci l'a validée, la proposition est impérative pour la Municipalité qui doit la traiter au plus tard dans l'année qui suit son dépôt. Son rapport est nécessairement remis à l'examen d'une commission.

Mme Martine SCULATI-COTTET demande la parole pour expliquer que l'idée n'est pas d'alimenter ce compte 820, mais que l'objectif est d'augmenter le « fonds durable ». Face au constat que celui-ci n'a pas été complètement utilisé, Mme la Conseillère se pose la question de savoir s'il y a une vraie démarche qui est faite pour promouvoir

ce fonds auprès de la population. Elle trouve particulièrement inquiétant que, à l'heure actuelle, 85 % des logements sur la Commune soient alimentés en énergie fossile. Dès lors, elle estime que la Commune pourrait encourager cette transition avec un fonds un peu plus conséquent et offrir des subventions plus élevées pour inciter davantage de personnes à faire le pas. Mme SCULATI-COTTET se dit également curieuse de savoir dans quelle proportion les infrastructures touristiques et sportives de notre Commune sont encouragées à faire cette transition pour devenir indépendantes par rapport aux énergies fossiles. Elle termine par cette phrase *« C'est vraiment une volonté de faire évoluer notre Commune qui, comme je le rappelle, compte 85 % de logements alimentés en énergie fossile »*.

M. Léonard FARINE considère que cette proposition est intéressante parce qu'elle donne l'occasion de se servir des revenus que génèrent ces énergies fossiles pour justement s'abstenir de les utiliser et de faire cette transition. Selon ses dires, il trouve que *« philosophiquement c'est une merveilleuse proposition »*. A son avis, c'est l'occasion d'avancer vers des objectifs qui sont en place pour la Suisse, pour le Canton et pour la Commune.

M. Neil KIRBY souhaite clarifier les choses pour être sûr que tout le monde a bien compris l'objectif du postulat déposé, en disant : *« on ne demande pas aujourd'hui s'il faut le faire ou pas, on demande simplement est-ce que cela vaut la peine que la Municipalité y réfléchisse. La question posée est : est-ce que l'on veut demander à la Municipalité de réfléchir à ce sujet, oui ou non »*.

M. le Président rappelle que la seule obligation de la Municipalité est la production d'un rapport.

M. Pierre CHERBUIN demande la parole. Son intervention est reproduite ci-après, in extenso : *« je ne peux que soutenir, en bon libéral de fond que je suis, même teinté d'une couleur verte assez marquée, un tel postulat. Sur le fond il s'agit de permettre à un plus grand nombre de citoyens de choisir par eux-mêmes à quel moment et sur quels éléments ils peuvent assumer leur rôle de citoyens responsables et d'envisager une étape de transition énergétique, évidemment souhaitée par la collectivité. Donc dans ce sens-là, le fait d'entendre que la gestion du fonds et l'élaboration de son règlement étaient de toute façon à l'agenda de la Municipalité, le fait de proposer à la Municipalité d'envisager d'alimenter ce fonds à un montant double ou triple de ce qu'il est actuellement, ne peut être que de sage politique. Je n'anticipe aucunement sur les remarques, les propositions et des difficultés ou désavantages que l'Autorité exécutive de la Commune va trouver à ce postulat. Donc, je vous engage à adopter ce postulat et le transmettre à la Municipalité pour rapport »*.

Après avoir entendu les interventions précédentes, M. le Syndic Patrick TURRIAN, décèle qu'il y a un malentendu. En effet, il précise que, aujourd'hui, il n'y a pas de « fonds Développement durable ». Il explique que le compte 820 enregistre des recettes supérieures aux dépenses mais que la différence n'est pas versée dans un fonds. Par contre, chaque année au budget, un montant de Fr. 130'000.-- est attribué au compte 820.3651 pour des subventions liées au développement durable. Celui-ci est alimenté par une partie des revenus tirés de l'énergie verte produite par les turbines et complété par le « centime climatique » qui est prélevé sur la facture d'électricité de chaque Boyard (taxe sur l'énergie électrique Fr. 80'000.-- au budget). Le compte 820, enregistre également les revenus des différentes productions énergétiques (turbines et solaire) pour env. Fr. 1'310'000.-- (820.4903) qui sont ensuite dispatchés dans les comptes à recettes affectées. M. le Syndic souligne qu'il n'y a pas

de montant mis en réserve chaque année. Par contre, il relève qu'aucune demande de subvention n'a jamais été refusée, même si le montant annuel de Fr. 130'000.-- est dépassé en fin d'exercice. Preuve en est en 2022 où le total des subventions payées s'élève à Fr. 149'000.--. Afin d'éviter tout quiproquo, M. le Syndic précise encore qu'il donne ici de simples informations, suite aux questions soulevées, mais que ses propos ne présagent en rien la position de la Municipalité qui sera formulée dans le rapport exigé par le postulat. Dans cette ligne, sans plus de détails, il évoque que des pistes de réflexions sont en cours dans les milieux touristiques et des remontées mécaniques (champs solaires etc.) ainsi qu'une étude pour installer le chauffage à distance dans tous les bâtiments communaux du haut de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Romain BALMER, ouvre le vote électronique après avoir posé la question suivante à l'Assemblée : « Acceptez-vous de prendre en considération le développement du postulat de Mme Martine SCULATI-COTTET et de le renvoyer à la Municipalité ».

Après s'être assuré que tout le monde a pu se prononcer, le vote électronique est clos. Les résultats affichés à l'écran indiquent que le postulat est accepté par 32 oui, 10 non et 6 abstentions. Il sera transmis à la Municipalité pour rapport.

13. Communications municipales

M. le Syndic Patrick TURRIAN indique qu'il n'y a pas de communication municipale.

14. Propositions individuelles

- M. Olivier DUBI adresse ses remerciements à Mme Eliane JELOVAC qu'il a toujours vu à son poste depuis qu'il a été élu, il y a 22 ans. Il dit avoir apprécié sa collaboration et le soutien qu'elle lui a apporté lors de son année de présidence. M. le Conseiller souhaite également la bienvenue à Mme DESPONT.
- M. Florian DAVEN, à propos de la garderie actuellement en construction à Perrosalle, demande si cette structure sera entièrement terminée dans les délais pour accueillir les enfants en août. Il voit que le chantier avance mais considérant qu'il reste 2 mois jusqu'à la rentrée et pour connaître les aléas de la construction, il voudrait s'assurer que ce sera bien le cas car beaucoup de familles sont concernées.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND répond que les responsables de la crèche vont prendre possession des locaux début juillet pour être prêts à fonctionner à la rentrée d'août. M. le Municipal indique qu'il y a un peu de retard dans les aménagements extérieurs mais que cela n'aura pas d'incidence sur l'activité de la garderie.

- M. Olivier DUBI, à propos de la réception des nouveaux habitants, demande qui sont considérés comme tels ?

M. le Syndic répond que ce sont toutes les personnes qui se sont enregistrées au Contrôle des habitants en 2022 qui ont été invitées au printemps dernier, ainsi que les nouveaux bourgeois Boyards. Il y a toujours une année de décalage.

M. DUBI indique alors que sa fille a été oubliée.

M. le Syndic répond que les invitations se font selon le listing du Contrôle des habitants mais que si quelqu'un a connaissance d'un oubli, il ne faut pas hésiter à le signaler et la personne sera invitée à la réception de 2024.

- M. Patrick VIRET dit sa satisfaction d'avoir constaté aujourd'hui que l'interdiction de stationner sur la place supérieure du Rendez-Vous avait été retirée. En effet, il rapporte que, depuis 2 jours, une signalisation interdisait le parcage sur cette place du 14 juin au 21 août !... M. le Conseiller, dont établissement est situé à proximité, a reçu d'innombrables remarques et critiques de la part de sa clientèle étonnée que, dans une station touristique comme Villars, de tels panneaux puissent être posés, et ce d'autant plus que la partie inférieure est occupée par les compétitions d'escalade. S'il dit comprendre qu'une erreur puisse arriver, M. VIRET s'étonne tout de même qu'une interdiction de 2 mois puisse être installée sans susciter la réflexion de celui ou celle qui la pose... Dans le contexte actuel où de nombreuses places ont été supprimées dans la station et que la majorité du stationnement y est limité à des arrêts de courte durée, M. VIRET considère que *« c'est vraiment inciter les touristes à aller dans d'autres stations du canton voisin... »*

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que selon les explications données par la Police, ces panneaux d'interdiction, allant de la première à la dernière manifestation de la saison d'été, soit du 14 juin au 21 août, ont été posés pour pallier le manque de temps des collaborateurs pour se déplacer jusqu'à Villars et procéder aux changements de signalisation entre les manifestations. Il concède que cette situation est regrettable et indique qu'une mise au point sera faite avec la Police.

Mme la Municipale Diane MORATTEL, en charge du dicastère de la Police, confirme qu'une discussion va avoir lieu pour que cela ne se reproduise plus. Elle reconnaît qu'il y a eu une mauvaise coordination.

- Concernant ces interdictions de stationner sur la Place du Rendez-vous, M. Laurent PARIS aimerait également que la Municipalité soit plus vigilante. En effet, la situation évoquée précédemment n'est pas la première. Selon M. le Conseiller, cela arrive souvent que l'employé qui a posé la signalisation soit en congé au moment où celle-ci devrait être retirée et que les panneaux restent en place plusieurs jours après la fin de la manifestation. Il rapporte que, récemment, les deux places sont restées interdites au stationnement une quinzaine de jours cumulés entre les parties supérieure et inférieure. Il demande à ce qu'il y ait une gestion plus attentive de ces parkings.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond qu'il ne faut pas hésiter à signaler ce genre de cas.

- M. Timothée VODOZ relate qu'un de ses voisins a récemment reçu une amende de stationnement dans le village d'Ollon. M. le Conseiller demande si les directives ont changé à propos du parcage dans les rues car la Police a sévi plusieurs fois

depuis quelques mois. Dans son souvenir, la Municipalité, il y a quelques années, avait opté pour une certaine tolérance pour les habitants du centre du village.

Mme la Municipale Diane MORATTEL répond qu'il n'y a pas eu de changement de directives mais qu'il se peut que l'accord tacite entre l'EPOC et les habitants du haut du village d'Ollon ait été quelque peu oublié. En ce qui concerne le cas rapporté, Mme la Municipale indique que la procédure habituelle va être suivie, vu qu'il y a opposition à l'amende. Il y aura une audition en Commission de Police lors de laquelle le cas va être débattu. S'en suivra des consignes ad hoc.

- M. Olivier DUBI demande si les bordiers du quartier de Magnenèche ne pourraient pas avoir la possibilité de traverser tout le quartier, comme déjà demandé lors d'une précédente séance. Les panneaux de restriction sont toujours là mais il n'y a aucun bus qui emprunte cet axe de circulation. Selon M. le Conseiller, ces mesures sont contraignantes pour beaucoup de monde. De surcroît, les automobilistes doivent emprunter des rues qui les obligent, à 3 reprises, à croiser les enfants qui vont ou rentrent de l'école. Du point de vue sécuritaire, il considère que ce n'est pas la panacée. M. DUBI demande si un panneau « bordier autorisé - chemin de Magnenèche » ne pourrait pas être posé sur cet axe.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND pense que M. le Conseiller fait référence aux transports scolaires ?

M. Olivier DUBI répond par la négative puisque, malgré ce qui était prévu au départ, plus aucun bus scolaire passent dans ce quartier.

M. le Municipal FREYMOND répond que la descente de la rue du Collège sera interdite, une fois que le nouveau parking sera ouvert. Les bus ne descendront donc plus cette rue mais viendront tous depuis la route cantonale.

Pour M. Olivier DUBI, il serait logique d'autoriser les bordiers de Magnenèche à circuler dans leur quartier.

Mme la Municipale Diane MORATTEL indique qu'une étude globale est en cours de réalisation concernant toute la circulation autour du Collège de Perrosalle. Elle pense dès lors qu'il ne serait pas approprié de considérer maintenant ce tracé à part. Elle estime qu'il faut vraiment analyser la situation de cette zone dans son intégralité. Mme la Municipale recommande d'attendre les résultats de l'étude avant de prendre des mesures.

M. Olivier DUBI fait remarquer que, en dehors des rentrées et sorties des classes journalières, les rues de ce quartier sont désertes. Il considère qu'il n'y a pas de raison de maintenir cette restriction.

La parole n'est plus demandée.

Arrivé au terme de cette séance, il est maintenant temps pour M. Romain BALMER de prendre congé de la Secrétaire qui a souhaité céder sa place au 30 juin 2023 et de personnellement remettre son mandat de Président. Son discours est reproduit ci-dessous, dans son intégralité :

« C'est avec une immense gratitude que j'exprime, ma profonde reconnaissance à Mme JELOVAC pour son dévouement inébranlable et son travail exceptionnel au service de notre Conseil communal pendant 27 ans.

Mme JELOVAC, vous êtes bien plus qu'une Secrétaire pour nous. Au fil des années, vous êtes devenue un pilier central du Conseil communal et du Bureau électoral, une source constante de soutien qui a dû composer avec de nombreux Bureaux du Conseil et de nombreux aléas. Votre intérêt et votre rigueur ont permis à notre organe de délibérer dans de bonnes conditions et de répondre pleinement aux exigences de la Loi. Vous avez su établir un excellent lien avec le Greffe municipal, si essentiel pour une bonne coordination entre nos deux pouvoirs.

Mme JELOVAC, il est difficile d'exprimer pleinement notre gratitude pour tout ce que vous avez accompli au cours de ces 27 années. Vous avez consacré une grande partie de votre vie à servir les intérêts de notre communauté, et nous vous en sommes profondément reconnaissants, à cet égard je me permets de saluer la présence de vos enfants dans le public.

De plus, je souhaite vous témoigner notre profonde reconnaissance en vous offrant le voyage légendaire du Glacier Express avec la personne de votre choix. Profitez au maximum des paysages et n'oubliez pas de nous envoyer une carte postale !

Mon discours de clôture sera celui de l'hommage à notre Secrétaire. J'ai été honoré d'avoir pu œuvrer à cette transition. J'ai appris la souplesse que l'exercice exige pour satisfaire les uns et les autres et ma jeunesse devrait vous convaincre, si d'aventure vous aviez des doutes sur la suite, que seul l'exercice permet de dépasser l'apriori. »

M. le Président conclut en invitant chacune et chacun à se retrouver à la Grande salle pour partager un moment de convivialité mais, avant cela, il donne la parole à Mme Eliane JELOVAC qui prend congé de l'Assemblée en ces termes :

« Je suis très touchée par toutes vos attentions et vos bons mots.

J'ai eu énormément de plaisir à accomplir mes tâches et au travers de toutes ces années, j'ai eu le privilège de rencontrer beaucoup de personnalités différentes que je n'aurais certainement pas connues autrement.

J'ai appris à écouter les avis des uns et des autres et à comprendre qu'il pouvait y avoir plein d'avis différents mais que chaque raisonnement avait du sens.

J'en profite pour féliciter Mara de sa nomination et lui souhaiter le meilleur dans son nouveau rôle qu'elle accomplira, j'en suis sûre, à la perfection.

Merci au Collège municipal pour les bons échanges qui ont toujours prévalu et un merci tout spécial à M. le Syndic pour toutes ces années de bonne collaboration, toujours respectueuse et fructueuse. J'ai beaucoup apprécié et je t'en suis reconnaissante !

Merci à Mme l'Huissière pour son aide précieuse et son travail.

Mes remerciements vont également aux membres du Bureau et à toi Romain pour la très bonne collaboration et les nombreux échanges que nous avons eus dans cette dernière ligne droite. Ce fut un plaisir !

Merci aussi à mes enfants qui sont venus m'accompagner pour cette dernière séance ! »

La séance est levée à 22h.05.

Le Président

R. Balmer



La Secrétaire

E. Jelovac